



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-281

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique Hôpitaux de Paris - Sorbonne Université /**

75-2022-04-06-00008 - Avis de recrutement sans concours de 15 postes d'agent d'entretien qualifié C1 au sein du Groupe hospitalier Sorbonne Université des hôpitaux universitaires Charles Foix-La Roche Guyon-Pitié Salpêtrière-Rothschild-Saint Antoine-Tenon-Trousseau (3 pages) Page 3

75-2022-04-06-00007 - Avis de recrutement sans concours de 45 postes d'adjoint administratif C1 au sein du Groupe hospitalier Sorbonne Université des hôpitaux universitaires Charles Foix-La Roche Guyon-Pitié Salpêtrière-Rothschild-Saint Antoine-Tenon-Trousseau (3 pages) Page 7

75-2022-04-06-00006 - Avis de recrutement sans concours de 45 postes d'agents des services hospitaliers qualifiés CL normale C1 au sein du Groupe hospitalier Sorbonne Université des hôpitaux universitaires Charles Foix-La Roche Guyon-Pitié Salpêtrière-Rothschild-Saint Antoine-Tenon-Trousseau (3 pages) Page 11

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

75-2022-04-15-00003 - Arrêté portant habilitation du service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion "Décllic" géré par l'Association Groupe SOS Jeunesse à Paris (3 pages) Page 15

Assistance Publique Hôpitaux de Paris -  
Sorbonne Université

75-2022-04-06-00008

Avis de recrutement sans concours de 15 postes  
d'agent d'entretien qualifié C1 au sein du Groupe  
hospitalier Sorbonne Université des hôpitaux  
universitaires Charles Foix-La Roche Guyon-Pitié  
Salpêtrière-Rothschild-Saint  
Antoine-Tenon-Trousseau

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
AU SEIN DU GROUPE HOSPITALIER SORBONNE UNIVERSITE  
DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES  
CHARLES FOIX - LA ROCHE GUYON -  
PITIE SALPETRIERE - ROTHSCHILD - SAINT ANTOINE - TENON  
- TROUSSEAU  
  
DE 15 POSTES**

**D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE C1  
au titre de 2022**

*Application du Décret n°2016-1707 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.*

**Fonctions assurées :**

- ↗ Les agents d'entretien qualifiés sont appelés à exécuter des travaux ouvriers notamment des fonctions en vue d'assurer l'entretien, le nettoyage des locaux communs dans le respect de l'hygiène hospitalière et de la sécurité.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- ↗ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↗ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↗ Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↗ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↗ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

## **Formalités à accomplir :**

**Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- ↺ une lettre de candidature ;
- ↺ un curriculum vitae détaillé indiquant une adresse postale et une adresse mail incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↺ une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↺ un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;

Il est possible de joindre toute information sur le parcours professionnel jugée utile au jury.  
(évaluation, lettre de recommandation....)

## **Date limite de candidature :**

au plus tard le **6 juin 2022 inclus (le cachet de la poste faisant foi)**  
et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**AP-HP - Hôpital Pitié Salpêtrière**  
**Direction des Ressources Humaines et de l'Attractivité**  
**Secrétariat DRH – 3<sup>ème</sup> étage**  
**Bâtiment LASSAY Porte 9**  
**Commission de sélection – Agent d'Entretien Qualifié**  
**47-83 Bd de l'Hôpital**  
**75651 Paris cedex 13**

## **Sélection des candidats sur dossier :**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission par courrier et mail,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

## **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront **du 15 au 30 septembre 2022.**

## **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des **critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

### **Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du Groupe Hospitalier, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Assistance Publique Hôpitaux de Paris -  
Sorbonne Université

75-2022-04-06-00007

Avis de recrutement sans concours de 45 postes  
d'adjoint administratif C1 au sein du Groupe  
hospitalier Sorbonne Université des hôpitaux  
universitaires Charles Foix-La Roche Guyon-Pitié  
Salpêtrière-Rothschild-Saint  
Antoine-Tenon-Trousseau

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
AU SEIN DU GROUPE HOSPITALIER SORBONNE UNIVERSITE  
HOPITAUX UNIVERSITAIRES  
CHARLES FOIX - LA ROCHE GUYON -  
PITIE SALPETRIERE - ROTHSCHILD - SAINT ANTOINE - TENON  
- TROUSSEAU**

**DE 45 POSTES**

**D'ADJOINT ADMINISTRATIF C1  
au titre de 2022**

*Application du Décret n°2016-1704 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des corps des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière.*

**Fonctions assurées :**

- ↪ Les adjoints administratifs hospitaliers sont chargés de tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affectés à l'utilisation des matériels de communication.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment

- ↪ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↪ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↪ Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↪ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↪ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.



## **Formalités à accomplir :**

**Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- ↺ Une lettre de candidature ;
- ↺ Un curriculum vitae détaillé indiquant une adresse postale et une adresse mail et incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée
- ↺ Une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↺ Un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;

Il est possible de joindre toute information sur le parcours professionnel jugée utile au jury (évaluation, lettre de recommandation....).

## **Date limite de candidature :**

au plus tard le **6 juin 2022 inclus (le cachet de la poste faisant foi)** et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**AP-HP - Hôpital Pitié Salpêtrière  
Direction des Ressources Humaines et de l'Attractivité  
Secrétariat DRH – 3<sup>ème</sup> étage  
Bâtiment LASSAY Porte 9  
Commission de sélection – Adjoint Administratif  
47-83 Bd de l'Hôpital  
75651 Paris cedex 13**

## **Sélection des candidats sur dossier :**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission par courrier et mail,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

## **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront **du 15 au 30 septembre 2022.**

## **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des **critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

**Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du Groupe Hospitalier, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Assistance Publique Hôpitaux de Paris -  
Sorbonne Université

75-2022-04-06-00006

Avis de recrutement sans concours de 45 postes  
d'agents des services hospitaliers qualifiés CL  
normale C1 au sein du Groupe hospitalier  
Sorbonne Université des hôpitaux universitaires  
Charles Foix-La Roche Guyon-Pitié  
Salpêtrière-Rothschild-Saint  
Antoine-Tenon-Trousseau

**AVIS DE RECRUTEMENT  
SANS CONCOURS  
AU SEIN DU GROUPE HOSPITALIER SORBONNE UNIVERSITE  
DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES  
CHARLES FOIX - LA ROCHE GUYON -  
PITIE SALPETRIERE - ROTHSCHILD - SAINT ANTOINE - TENON  
- TROUSSEAU**

**DE 45 POSTES**

**D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES  
CL NORMALE C1  
au titre de 2022**

*Application du Décret n°2007-1188 du 03 août 2007 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.*

**Fonctions assurées :**

Les agents des services hospitaliers qualifiés sont chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux de soins et participent aux tâches permettant le confort des malades. Ils effectuent également les travaux que nécessitent la prophylaxie des maladies contagieuses et assurent, à ce titre, la désinfection des locaux, des vêtements et du matériel et concourent au maintien de l'hygiène hospitalière.

**Conditions à remplir :**

Réunir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique, notamment :

- ↗ Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- ↗ Jouir de ses droits civiques en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↗ Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ; ou ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;
- ↗ Se trouver en position régulière au regard du code du service national en France ou dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- ↗ Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

**N.B.** : aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

## **Formalités à accomplir :**

**Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :**

- ↔ une lettre de candidature ;
- ↔ un curriculum vitae détaillé indiquant une adresse postale et une adresse mail incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée ;
- ↔ une copie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ↔ un justificatif de tous les services accomplis ou des emplois occupés notés sur le curriculum vitae ;

Il est possible de joindre toute information sur le parcours professionnel jugée utile au jury.  
(évaluation, lettre de recommandation....)

## **Date limite de candidature :**

au plus tard le **6 juin 2022 inclus (le cachet de la poste faisant foi)**  
et **exclusivement** par envoi postal à l'adresse ci-dessous :

**AP-HP - Hôpital Pitié Salpêtrière**  
**Direction des Ressources Humaines et de l'Attractivité**  
**Secrétariat DRH – 3<sup>ème</sup> étage**  
**Bâtiment LASSAY Porte 9**  
**Commission de sélection – Agents des Services Hospitaliers Qualifiés**  
**47-83 Bd de l'Hôpital**  
**75651 Paris cedex 13**

## **Sélection des candidats sur dossier :**

Une commission de sélection composée de trois membres examinera les dossiers de candidature et retiendra des candidats qui seront invités à se présenter à une audition publique.

La liste des candidats sélectionnés pour l'audition sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

Les candidats recevront :

- soit une convocation à un entretien avec la commission par courrier et mail,
- soit une lettre leur signifiant que la commission ne les a pas retenus.

## **Calendrier des auditions :**

Les auditions se dérouleront **du 15 au 30 septembre 2022.**

## **Liste des candidats déclarés aptes à un recrutement :**

A l'issue de l'audition, la commission arrête par **ordre d'aptitude** la liste des candidats qu'elle déclare apte à un recrutement, en prenant en compte notamment des **critères professionnels**.

La liste des candidats déclarés aptes sera affichée dans les mêmes conditions que le présent avis.

La liste demeure valable jusqu'à la date du recrutement suivant.

### **Recrutement (nomination et affectation) :**

Après vérification des conditions requises pour l'entrée dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avis favorable d'un médecin agréé, les candidats déclarés aptes sont nommés et affectés par le directeur du Groupe Hospitalier, en qualité de stagiaires de la Fonction Publique Hospitalière.

**Les nominations interviendront dans le respect de l'ordre d'aptitude au fur et à mesure de la vacance des emplois ouverts à recrutement par le présent avis.**

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2022-04-15-00003

Arrêté portant habilitation du service  
d hébergement diversifié avec dispositif  
d insertion "Déclic" géré par l Association  
Groupe SOS Jeunesse à Paris



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté n°  
portant habilitation du service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion  
« Déclic » géré par l'Association Groupe SOS Jeunesse à Paris**

**LE PRÉFET DE REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 313-10 ;

Vu le code civil et notamment ses articles 375 à 375-8 ;

Vu le code de la justice pénale des mineurs et notamment ses articles R.241-3 à R.241-9 ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu l'arrêté conjoint du 23 janvier 2007 portant création d'un service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Déclic » à Paris, géré par l'association SOS Insertion et Alternatives ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2007 portant habilitation d'un service d'hébergement diversifié « Déclic » géré par l'association SOS Insertion et Alternatives ;

Vu l'arrêté conjoint du 21 mai 2012 portant extension d'un service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Déclic » à Paris, géré par l'association SOS Insertion et Alternatives ;

Vu l'arrêté conjoint du 1er janvier 2013 portant extension d'un service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Déclic » à Paris, géré par l'association SOS Insertion et Alternatives ;

Vu l'arrêté du conseil départemental de Paris en date du 8 septembre 2015 portant extension d'un service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Archipel », géré par l'association SOS Insertion et Alternatives ;

Vu l'arrêté conjoint du 18 juillet 2016 portant transfert de l'autorisation du service d'hébergement diversifié à Paris, géré par l'association SOS Insertion et Alternatives à l'association Jeunesse Culture Loisirs et Technique (JCLT) ;

Vu l'arrêté conjoint du 25 novembre 2021 portant modification du service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Déclic », géré par l'association Groupe SOS Jeunesse ;



Vu l'arrêté conjoint du 21 février 2022 portant renouvellement de l'autorisation du service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Décllic », géré par l'association Groupe SOS Jeunesse ;

Vu le projet territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris 2019-2022 ;

Vu la demande du 20 janvier 2022 et le dossier justificatif présentés par l'association Groupe SOS Jeunesse, dont le siège est sis 102 rue Amelot, 75011 Paris en vue d'obtenir l'habilitation du service d'hébergement diversifié avec dispositif d'insertion « Décllic » ;

Vu l'avis du procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Paris en date du 25 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Présidente du tribunal pour enfants de Paris en date du 25 mars 2022 ;

Vu l'avis de la Maire de Paris en date du 25 mars 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer ;

## **ARRETE**

### **Article 1er :**

Le service d'hébergement diversifié, dénommé « Décllic », sis 12 rue Fromentin, 75009 Paris, géré par l'Association Groupe SOS Jeunesse, sise 102 rue Amelot, 75011 Paris, est habilité à prendre en charge 30 jeunes filles et garçons de 15 à 21 ans, confiés au titre de la protection administrative (articles L.222-5 et suivants du CASF) ou par l'autorité judiciaire au titre de l'assistance éducative (articles 375 à 375-8 du code civil) ou au titre de l'enfance délinquante (code de justice pénale des mineurs), dont 15 jeunes placés prioritairement par la juridiction de Paris au titre de l'enfance délinquante.

### **Article 2 :**

La présente habilitation est délivrée pour une période de 5 ans à compter de sa notification et renouvelée dans les conditions fixées par le décret du 6 octobre 1988 susvisé.

### **Article 3 :**

Tout projet modifiant la capacité, le régime de fonctionnement du service habilité, les lieux où il est implanté, les conditions d'éducation et de séjour des mineurs confiés et, d'une manière générale, tout changement pouvant avoir une incidence sur la nature ou le champ d'application de l'habilitation accordée, doit être porté à la connaissance du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse par la personne physique ou la personne morale gestionnaire.

### **Article 4 :**

Toute modification dans la composition des organes de direction de la personne morale gestionnaire du service habilité doit être portée à la connaissance du directeur

interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse par le représentant de la personne morale.

Doit être également notifié dans les mêmes conditions tout recrutement de personnel affecté dans le service habilité, ou employé par la personne physique habilitée.

#### **Article 5:**

Le préfet peut à tout moment retirer l'habilitation lorsque sont constatés des faits de nature à compromettre la mise en oeuvre des mesures judiciaires ou à porter atteinte aux intérêts des mineurs confiés.

#### **Article 6 :**

En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le préfet du département, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le Ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux par voie postale auprès du tribunal administratif territorialement compétent ou par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

#### **Article 7 :**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

#### **Article 8:**

Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et Monsieur le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Ile-de-France et Outre-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 avril 2022

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME